

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-211

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-044-2020****Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ TVX\_2020\_03 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

✚ Considérant la consultation pour la mission dont l'objet est le suivant :

La présente consultation concerne l'entretien des espaces verts de la communauté de communes Albret communauté.

Lieux d'exécution : périmètre intercommunal

✚ Considérant le déroulement de la consultation :

- **Procédure adaptée ouverte**
- **La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée de deux (2) ans renouvelable deux fois un an.**
- **Date de lancement de la consultation sur profil d'acheteur DEMAT-AMPA : le 04/03/2020**
- **Date limite de réception des offres : le 18/03/2020 à 12h**
- **Critères pondérés de sélection des offres :**
  - **Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique (pondération : 30 %)**
  - **Prix des fournitures (pondération : 70 %)**
- **Ouverture des plis : le 18/03/2020 à 14h**
- **Analyse des offres : le 18/03/2020 à 17h**

✚ Considérant le rapport d'analyse des offres, validé par le pouvoir adjudicateur synthétisé ci-dessous :

- **Nombre de plis reçus :**

- dans les délais : 2 plis

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Adresse électronique	Horodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale	Téléphone
E. 1	AGIR VAL D'ALBRET	DEBOURGES	Valérie	comptabilite@agirplus47.com	17/03/2020 16:57:52	FR - 433988060 00037		0553654536
E. 2	SJCONSTRUCTION	JABEL	Sami	contact@sjconstruction.fr	17/03/2020 17:42:40	FR - 828604314 00025		0618831472

**NOTA : Conformément au règlement de consultation et en vertu des dispositions de l'article L2113-13<sup>1</sup> du code de la commande publique, ce marché est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail. L'entreprise SJ Construction ne peut pas attester de ce statut, sa candidature ne peut être retenue.**

- Notations et classement

Prestataire	Prix (TTC)	Note technique (0 à 5) 30%	Note prix (0 à 5) 70%	Note globale
AGIR Val d'Albret	17 475 €	5	5	5

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

### A DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer, de signer et de notifier (01/04/2020) le marché TVX\_2020\_03 relatif aux travaux d'entretien des espaces verts comme suit :

- ✓ AGIR VAL D'ALBRET

**Article 2 :** De préciser que les crédits nécessaires aux budgets 2020, sont prévus.

Fait à NERAC

Le Président,  
Alain LORENZEL

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire

<sup>1</sup> L2113-13 du code de la commande publique : «Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L5213-13 du code du travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.»